

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2014/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 juillet 2014

DCM N° 14-07-03-33

Objet : Echange d'emprises foncières situées rue de la Ronde à Devant-les-Ponts.

Rapporteur: Mme FERRARO

La société EUROPEAN HOMES - 2, rue Lafayette à Metz souhaite, dans le cadre de la réalisation de son projet immobilier de 26 logements au 48, rue de la Ronde à Devant-les-Ponts, procéder à un échange foncier avec la Ville de Metz de parcelles d'une surface équivalente d'environ 585 m².

Le service France Domaine a évalué ces terrains à 18 € le m² et à 220 € le m², soit, pour le terrain en cours d'acquisition par ladite société, un montant de 10 530 € et un montant de 128 700 € pour le terrain communal, ce qui conduit à une soulté approximative de 118 170 € au profit de la Ville de Metz.

Il est donc proposé de procéder à cet échange conformément à l'évaluation du service France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues ;

VU l'évaluation du Service France Domaine ;

VU l'accord de la société EUROPEAN HOMES ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1 – de céder à la société EUROPEAN HOMES – 2, rue Lafayette à Metz représentée par Mr Benoît ANDRE, ou, en accord avec la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se

substituant à elle, une emprise d'environ 585 m² à distraire de la parcelle communale cadastrée sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS

Section DC –n° 59 – rue de la Ronde – 3 567 m²

2 – d'acquérir de la société EUROPEAN HOMES une surface approximative de 585 m² à distraire du terrain cadastré sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS

Section DC- n° 78 – rue de la Ronde – 3 213 m²

3 – de réaliser cet échange foncier moyennant une soule approximative de 118 170 € au profit de la Ville de Metz, le montant exact, payable au comptant à la signature de l'acte d'échange, sera déterminé après arpentage des parcelles ;

4 – d'encaisser la recette et de payer la dépense sur le budget de l'exercice concerné ;

5 – de répartir pour moitié, entre la société EUROPEAN HOMES et la Ville de Metz, les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

6 – de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

7 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action Foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 6

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ